

Ecole élémentaire Jacques Prévert - 5 bis rue du Parc, 35590 Saint Gilles

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du vendredi 18 avril 2014

Ouverture du Conseil d'Ecole : 18 heures

Etaient présents :

- Mr D---, directeur, président du Conseil d'Ecole
- Les enseignants : Mmes C---, C---, L---G---, M---, R---, Mr R---
- Les parents : Mmes H---, H---, P---, R---, Mr L---S---
- Mme D---, adjointe aux affaires scolaires
- Mme M---, DDEN

Excusés

- Mr B---, IEN,
- Mr T---, Maire de Saint Gilles
- Mme M---, M--- et T---

* * * * *

Madame D---, nouvelle adjointe aux affaires se présente et excuse monsieur le Maire de son absence.

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent

Approuvé à la majorité. Abstention de madame l'adjointe aux affaires scolaires et d'un parent d'élèves qui n'étaient pas présentes à cette réunion.

- Projets pédagogiques de l'année en cours

Les enseignants ont présentés leurs projets de l'année. Une demande spécifique a été faite pour le nettoyage d'un mur du préau pour un projet de fresque peinte.

- Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 014 – 2 015

220/221 élèves sont déjà prévus pour la rentrée. Si une 9^{ème} classe est ouverte (il y a une mesure d'ouverture conditionnelle), la salle informatique sera aménagée.

- Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2014

- 6 065 .64 € au titre des fournitures scolaires,
- 832.00 € au titre des transports collectifs,
- 710.50 € au titre des livres et fichiers.

L'école n'a pas obtenu le budget demandé pour l'informatique (1500€ au lieu de 2500€).

L'équipe pédagogique doit déterminer les achats à faire, en s'équipant peut-être de matériel d'occasion.

A ce jour, le matériel existant ne permet pas de travailler et d'évaluer dans de bonnes conditions les compétences du B2i (Brevet informatique et internet).

Il a été budgété la création d'une classe sous le préau extérieur (maîtrise d'œuvre, 3000 €, travaux, 30 000€, mobilier et équipement, 7000 €. Ces travaux d'aménagement du préau pour une 9^{ème} classe ne paraissent pas utiles actuellement. La salle informatique sera utilisée provisoirement en attendant de voir l'évolution réelle des effectifs.

A la place de la salle informatique, l'aménagement des classes pour recevoir 3 ou 4 postes par salle sera demandé : prises murales et goulottes en quantité suffisante pour ne plus avoir de fils et blocs électriques au sol.

Le mobilier pour l'infirmerie sera renouvelé.

- **Sécurité à l'école**

Le directeur rappelle les courriers qu'il a envoyés au maire les années passées qui concernent des points de sécurité à l'école :

- Voitures garées devant le portail d'accès pompiers.
- Intrusion le week-end sur la cour de l'école : Des jeunes utilisent les terrains, des déchets trouvés sous le préau et dans les cabanes.
- Les couloirs le midi : les enfants passent par les couloirs pour se rendre au restaurant scolaire. Beaucoup d'endroits sont difficiles à surveiller et le risque d'accident est avéré. Un chemin extérieur entre la cour de l'école et le restaurant scolaire serait une solution d'un cheminement plus sûr.

- **Rythmes scolaires**

Rappel de nos préoccupations et ce qui a amené les Conseils d'école à prendre leur décision :

- 1) l'irrégularité des heures de sorties créera un manque de repères temporels chez nos plus jeunes élèves (CP, CE1), en ayant pour conséquence un sentiment d'insécurité.
- 2) pour les familles, l'impossibilité de reprendre leurs enfants en même temps quand ils sont scolarisés en maternelle et en élémentaire.
- 3) problème de l'ouverture du hall, et donc de l'école, à 15h15 pour les uns, puis 16h00, et 16h30.
- 4) sécurité à l'école : Le directeur de l'élémentaire est responsable sécurité de l'ensemble de l'établissement (maternelle et élémentaire). Que se passe-t-il entre 15h15 et 16h ? Qui est responsable quand l'élémentaire n'est plus en temps scolaire ?

En cas d'incendie ou de nécessité d'évacuation, comment alerter sachant que le système d'alerte est dans la classe et le bureau du directeur de l'élémentaire.

- 5) Enfin, l'utilisation des locaux scolaires pose des problèmes de responsabilité.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires précise qu'il n'y aura pas de changement possible à la rentrée, il faut appliquer ce projet. C'est le DASEN qui a validé cette organisation. Un bilan sera fait très rapidement après la rentrée.

Beaucoup de questions restent en suspens.

Le ministère va-t-il annuler le décret des 4 jours et demi, ou le modifier ? Y aura-t-il assez d'animateurs ?

Le comité de pilotage devra proposer un questionnaire pour évaluer la situation.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires ajoute que les TAP seront bientôt imprimés et expliqués. Difficile de changer le grand TAP. L'école de musique de la Flume, l'USSG interviendront sur ces temps.

- **Désignation des parents pour le comité de suivi :**

Mr Le Saulnier, parent d'élève nouvellement élu au Conseil Municipal, demande à ne plus faire partie du comité de suivi en tant que parent du conseil d'école. Il lui faut donc un remplaçant.

- **Problème des goûters à l'école**

Les enseignants constatent une recrudescence des goûters et bonbons pendant les récréations, et notamment beaucoup de grignotage, ce qui pose un problème de santé. La réflexion est lancée. Elle pourrait aboutir à une modification sur le règlement intérieur de l'école. Ce sujet sera évoqué au prochain conseil d'école.

- **Date du prochain Conseil d'Ecole : 6 juin 2014**

Le secrétaire,
Mme C---r

Le président du Conseil d'école,
Mr D---